



Séance du 12 mai 2023

**Nombre de membres
en exercice** : 15

Présents : 11

Votants : 15

L'an deux mille vingt-trois et le douze mai l'assemblée régulièrement convoquée le 05 mai 2023, s'est réunie sous la présidence de **Monsieur Philippe DANSAUT (Maire)**

Sont présents : Philippe DANSAUT, Pierre PAILHON, Jean-Noël PAYSSAN, Philippe VILLEDIEU, Raymond FILBET, Christophe ABADIE, Sylvie CABARROU, Daniel DASSIEU, Christine FORTANE, Christelle GAYE, Georges MOREAU

Représentés : Stéphane CAZANAVE par Christophe ABADIE, Elodie GAZAVE par Pierre PAILHON, Vivien PUERTOLAS par Jean-Noël PAYSSAN, Hervé REGARDIER par Georges MOREAU

Excuses :

Absents :

Secrétaire de séance : Sylvie CABARROU

Un point est fait sur le quorum. La séance est ouverte à 20h41.

Monsieur le Maire nomme Sylvie CABARROU comme secrétaire de séance.

Une procuration a été donnée par Stéphane CAZANAVE à Christophe ABADIE, Elodie GAZAVE à Pierre PAILHON, Vivien PUERTOLAS à PAYSSAN, Hervé REGARDIER à Georges MOREAU.

Objet : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 avril 2023

Le procès-verbal du conseil municipal du 14 avril 2023 est approuvé à l'unanimité.

Objet : Compte rendu des activités du Maire depuis le dernier conseil municipal

- SPA et chiens en divagation
- Occupation du domaine public (Food truck sur site Vertige de l'Adour)

Objet : Demande de subvention ANS dispositif 5000 équipements - DE 2023 029

Rapporteur : Philippe DANSAUT / Philippe VILLEDIEU

La commune de CIEUTAT souhaite promouvoir et développer la pratique des activités physiques et sportives par toutes et par tous, que ce soit au niveau scolaire ou de loisirs, sur des pratiques encadrées et non encadrées

A cet effet, l'objectif est de créer un site sportif multi-activités situé à proximité de l'école et du centre bourg. Il rappelle que la commune a été retenue au titre du label Terre de jeux 2024.

Il est donc proposé l'implantation d'un city stade à coté de l'aire de jeux.

Il précise qu'une subvention peut être sollicitée au titre de l'Agence Nationale du Sport (ANS) "dispositif 5000 équipements".

Le plan de financement serait le suivant :

Financier	Montant HT	Pourcentage
ANS	27 562 €	80 %
Fonds propres commune	6 891 €	20 %
Total	34 453 €	100 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le projet de création d'un City Stade pour un total de 34 453 € HT
- Approuve la demande de subvention à l'ANS d'un montant de 27 562 € HT représentant 80 % du coût total du projet
- Approuve le plan de financement proposé
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents administratifs et comptables se rapportant au projet

Objet : Travaux de maintenance en forêt - Devis ONF

Ce point est reporté à une prochaine séance suite à l'absence de Monsieur Vivien PUERTOLAS.

Objet : Motion crise énergétique SDE des Hautes-Pyrénées - DE 2023 030

Rapporteur : Philippe DANSAUT

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre de la crise énergétique actuelle, les élus du Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées, réuni en assemblée générale le 31 mars dernier, ont souhaité adresser au Gouvernement une motion demandant la préservation des tarifs réglementés de vente, la refonte de l'organisation du marché de l'énergie et un certain nombre d'autres dispositions plus opérationnelles.

Cette motion a été élaborée avec le concours de la FFCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies).

Il fait lecture de la motion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Cieutat, avec 15 voix pour, apporte son soutien à la motion établie et transmise par le SDE des Hautes-Pyrénées

Objet : Loyer 2022 - Téléskis La Mongie - DE 2023 031

Rapporteur : Philippe DANSAUT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la mise en oeuvre d'une nouvelle convention entre le Syndicat Mixte de la station du Tourmalet et la commune de Cieutat pour les terrains communaux occupés par les installations de remontées mécaniques de la station de La Mongie n'a pas encore abouti.

Toutefois, compte tenu du fait que les baux initiaux n'ont été dénoncés par aucune des parties et que les remontées mécaniques sont toujours exploitées, les baux sont reconduits tacitement, d'année en année.

Les loyers sont versés à la commune de CIEUTAT par le Syndicat Mixte de la Station du Tourmalet.

Le montant du loyer alloué est reconduit chaque année à l'identique de celui de l'année précédente, alors même que les clauses des loyers initiaux prévoient une revalorisation annuelle sur la base de l'évolution du forfait journée adulte. Il précise également qu'aucun versement n'a encore eu lieu pour le loyer 2022.

Il propose donc au conseil municipal de définir le montant du loyer dû à la commune pour l'année 2022 en tenant compte de ce principe de revalorisation, qui fixerait le montant du loyer 2022 à 44 829,78 €

contre 43 000 € pour celui de 2021. Pour rappel, le montant du forfait journée adulte était de 47 € sur la saison 2021/2022 et de 49 € sur la saison 2022/2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, avec 15 voix pour :

- d'appliquer une revalorisation sur le loyer attendu pour l'année 2022, telle que présentée ci-dessus
- d'émettre un titre de recette d'un montant de 44 829,78 € au nom du Syndicat Mixte de la station du Tourmalet

Questions diverses

- SYMAT

Convention et charte compostage
Problématique de la fréquence des levées

- Demande de terrains communaux

Deux demandes ont été formulées pour des parcelles communales qui ne sont pas attribuées au Groupement Pastoral. Ces demandes concernant des parcelles identiques, la municipalité a demandé aux personnes de trouver un accord. Un des demandeurs s'est désisté. Une demande écrite a donc été faite par le demandeur restant, qui a été validée.

- Cabane pastorale

Un état des lieux est prévu le 19 mai avec le Président du Groupement Pastoral avant la saison d'estives. Des travaux sont prévus et seront réalisés au plus vite.

- Logement I Eth Castet

La locataire a été reçue pour faire le point sur le logement et sur les travaux encours et à venir.

- Cimetière

Un groupe de travail est mis en place pour travailler sur le cimetière.

- Voirie communale

La Commission travaux a fait des propositions sur les travaux de voiries à engager cette année. Le conseil a approuvé ces propositions.

- Horaires de tonte

La commune a été interrogée sur les horaires de tonte réglementaire. La commune n'a pas de réglementation propre à ce sujet. Un arrêté préfectoral date de 1991.

La séance est levée à 22h12.

